

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires se font en mairie auprès du service "Accueil Familles-Citoyenneté".



Quels enfants sont concernés ?

- > Les enfants en âge d'entrée en petite section de maternelle
- > Les enfants en âge d'entrée en cours préparatoire d'élémentaire
- > Les enfants d'âge maternel ou élémentaire qui arrivent sur la commune

L'affectation dans l'établissement scolaire dépend de la sectorisation selon le lieu d'habitation principal de l'enfant (voir ci-dessous "De quelle école dépend votre enfant ?")

Les inscriptions scolaires se déroulent chaque année aux mois de décembre et janvier de l'année précédent la rentrée.

Si vous venez d'arriver à Chaville, vous pouvez inscrire votre enfant en cours d'année.

Instruction obligatoire à partir de 3 ans

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance [↗](#)
fixe désormais l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans (au lieu de 6 ans auparavant).

Cette mesure s'applique depuis la rentrée scolaire 2019.

Les parents peuvent donc :

- > Soit scolariser leur enfant [↗](#) dans une école ou un établissement scolaire (public ou privé)
- > Soit assurer par eux-mêmes (ou toute personne de leur choix) l'instruction. [↗](#) Dans ce cas, ils

doivent le déclarer au maire de la commune de résidence et au directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen).



L'instruction étant obligatoire à partir de 3 ans, tous les enfants nés en 2021 doivent être inscrits en petite section de maternelle pour la rentrée de septembre 2024.

Les dates d'inscription

LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024-2025 SONT DÉSORMAIS CLOSES.

Comment inscrire votre enfant à l'école ?

Via le Portail famille

Si vous avez déjà un compte sur le Portail Famille, inutile de vous déplacer en mairie. Cette démarche peut être entièrement effectuée en ligne.

La procédure est expliquée sur la page d'accueil du Portail Famille.

En mairie

1. Complétez la fiche d'inscription scolaire

- > [Formulaire d'inscription pour l'année 2024-2025](#) (pour les nouveaux écoliers arrivant en cours d'année)
- > Formulaire d'inscription en anglais pour l'année 2024-2025 : [School Application Form School Year 2024-2025](#)

2. Envoyez, avec votre demande, les photocopies des documents suivants :

- > Les pages de vaccination (carnet de santé)
- > Un justificatif de domicile récent (avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, dernière

quittance de loyer)

- > Le livret de famille (les pages parents et enfants)
- > Un/des Justificatif(s) concernant la garde de l'enfant

3. Déposez votre dossier au service "Accueil Familles-Citoyenneté" de la mairie

1456 avenue Roger Salengro

92370 Chaville

01 41 15 40 00

[Par courriel](#)

Horaires d'ouverture

Les lundi, mercredi et jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le mardi, de 13h30 à 17h30

Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le samedi, de 9h à 12h

4. Le service scolaire vous enverra un récépissé d'inscription qui indiquera l'école d'affectation.

À noter

Les parents et les enfants entrants en petite section de maternelle seront reçus, sur rendez-vous, par les directeurs.

Pour les enfants entrant en CP (élémentaire), une réunion d'information est organisée par le directeur d'école au mois de juin précédent la rentrée.

Demande de dérogation

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez dans votre commune, vous devez demander une **dérogation en mairie**. Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée, **à titre exceptionnel**, par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans **une école située dans une autre commune que celle où vous résidez**, vous devez obtenir l'accord du maire de votre commune de résidence et du maire de la commune d'accueil.

Formulaires pour l'année scolaire 2024-2025

- > [Demande de dérogation scolaire 2024-2025 : changement de secteur à Chaville](#)
- > [Demande de dérogation scolaire 2024-2025 : de Chaville vers une autre commune](#)
- > [Demande de dérogation scolaire 2024-2025 : transfert en cas de déménagement dans Chaville](#)

De quelle école dépend votre enfant ?

Mise à jour : mardi 1^{er} mars 2022

- > [Consultez la carte du périmètre scolaire pour les écoles maternelles](#)
- > [Consultez la carte du périmètre scolaire pour les écoles élémentaires](#)
- > [Consultez la liste des rues dépendant de chaque école](#)

ANNUAIRE

Mots-clés :

Thématique :

Toutes les thématiques



COLLÈGE

Collège Jean Moulin

 **Adresse :** 39 avenue de la Résistance
92370 Chaville

 **Site Internet** <http://www.clg-moulin-chaville.ac-versailles.fr/>

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

École Anatole France

Adresse : 3 avenue Saint Paul
92370 Chaville

Courriel

[EN SAVOIR PLUS](#)



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

École Ferdinand Buisson

Adresse : 325 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

Courriel

[EN SAVOIR PLUS](#)



ÉCOLE MATERNELLE

École Le Muguet

Adresse : 2 rue du Colonel Marchand
92370 Chaville

Courriel

[EN SAVOIR PLUS](#)



ÉCOLE MATERNELLE

École Les Iris

Adresse : 3, avenue Saint Paul
92370 Chaville

TÉL. : 01 47 09 03 12

Courriel

[EN SAVOIR PLUS](#)



ÉCOLE MATERNELLE

École Les Jacinthes

Adresse : 47 avenue de la Résistance
92370 Chaville

Tél : 01 41 15 99 45

Courriel

 EN SAVOIR PLUS



ÉCOLE MATERNELLE

École Les Myosotis

Adresse : 33 rue des Capucines
92370 Chaville

Tél : 01 41 15 99 35

Courriel

 EN SAVOIR PLUS



ÉCOLE MATERNELLE

École Les Pâquerettes

 **Adresse** : 2 rue de Barnet
92370 Chaville

 **Tél** : 01 82 00 90 11

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS

SCOLAIRE, ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

École Montessori 21 Bilingue de Chaville

 **Adresse** : 1693 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

 **Site Internet** <https://www.montessori21.org/ecole/chaville/>

 **Tél** : 01 47 09 67 99

 Courriel

 EN SAVOIR PLUS



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

École Paul Bert

Adresse : 1 parvis des Ecoles
92370 Chaville

Courriel

 EN SAVOIR PLUS

SCOLAIRE

Inspection de l'Éducation Nationale

Adresse : 2 rue Pierre et Marie Curie
92360 Meudon la Forêt

Site Internet <http://www.ac-versailles.fr/dsden92>

 EN SAVOIR PLUS

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Institut Saint-Thomas de Villeneuve

Adresse : 1646 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

Site Internet <http://www.stv-chaville.fr/>

TÉL : 01 41 15 95 15

 EN SAVOIR PLUS



LYCÉE

Lycée Jean-Pierre Vernant

 **Adresse :** 21 rue du docteur Ledermann
92310 Sèvres

 **Site Internet** <http://www.lyceevernant.fr/site/>

 EN SAVOIR PLUS

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS
INTÉRESSER

- ▶ Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ▶ Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (92)



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS